

QUELLES INCIDENCES SUR L'AGRICULTURE MAROCAINE DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'INTRANTS ? BATAILLE AUTOUR DES GÉNÉRIQUES DANS LES PHYTOSANITAIRES

L'ASMITH a organisé dernièrement des journées d'information à l'attention d'agriculteurs et d'officiels impliqués dans le secteur de la gestion réglementaire des pesticides à usage agricole. Le but avoué de ce séminaire était de sensibiliser sur les retombées de la réglementation européenne, en la matière, sur la compétitivité de nos produits agricoles destinés à ce marché.

Ce séminaire a été animé par Monsieur Daniel ROQUES président de l'association «AUDACE » (Association paneuropéenne des agriculteurs et des distributeurs d'intrants), ayant pour thèmes :

- * Dysfonctionnement du marché de l'approvisionnement en intrants
- * Dysfonctionnement de la commercialisation des produits agricoles dans l'espace Européen.
- * Incidence sur l'agriculture Marocaine

«Le défi auquel doit faire face l'agriculture au 21^{ème} siècle est de nourrir une population croissante en utilisant des méthodes culturelles durables. Selon la définition consacrée, il s'agit d'y parvenir sans obérer les possibilités pour les futures générations d'en faire autant.» D'emblée le président de l'Association des Utilisateurs et Distributeurs de l'Agrochimie Européenne M. Daniel Roques, plante le décor.

C'était à l'occasion des journées d'information et de sensibilisation organisées par l'ASMIPH⁽¹⁾ les 1^{er} et 2

octobre dernier à l'attention des agriculteurs et des officiels ayant la charge de la gestion réglementaire des pesticides à usage agricole.

L'organisation de ces deux journées dont la 1^{ère} s'est déroulée à Rabat avec comme principaux participants les responsables du bureau pesticides et de l'homologation relevant de la D.P.V.C.T.R.F⁽²⁾ et la seconde à Casablanca en présence des représentants d'Associations des producteurs agricoles, répondait à un souci majeur : étudier le marché européen de la phytopharmacie aux

plans pratique et réglementation afin de se garder de créer des situations analogues à même de générer des dysfonctionnements préjudiciables pour l'agriculture nationale et d'éviter que les conséquences éventuelles de la réglementation européenne ne grèvent la compétitivité de nos produits agricoles destinés à ce marché.

La question, selon M. Roques est de savoir si le productivisme lié à l'utilisation des produits phytosanitaires (P.P.P) est compatible avec une démarche de l'agriculture qui serait d'abord respectueuse de la santé et de l'environnement. C'est soit disant au nom de ce principe de protection de la santé et de l'environnement que la réglementation européenne et notamment la directive 91/414 s'est complètement transformée et intervient en un Super brevet protégeant les fabricants majeurs de la concurrence des génériques.

En clair cette directive oblige les fournisseurs de produits génériques à déposer des dossiers de ré-homolo-

gation de même niveau d'exigences techniques que les spécialités. Autrement dit des dossiers complets depuis l'origine du produit. Ce qui, le plus souvent ne peut être fourni que par les multinationales qui ont dès le début breveté la molécule. Et pour cause les dispositions réglementaires prévoient « la protection et la confidentialité des données ».

De plus les multinationales parviennent souvent en usant de certains subterfuges, à perpétuer la protection de leurs produits brevetés s'interdisant tout simplement la ré-homologation de substances contenues dans des produits génériques.

Conséquence, relève M. Daniel Roques, douze années après l'entrée

en vigueur de la fameuse directive de l'U.E, par ailleurs fortement controversée et sujette à des amendements ponctuels. Certains produits génériques risquent de disparaître du marché tandis que de nombreuses autres matières actives ne

BATAILLE AUTOUR DES GÉNÉRIQUES DANS LES PHYTOSANITAIRES

Suite de la page 4

seraient pas reformulées en génériques.

Situation dont les pays en développement devraient se prémunir dans l'objectif d'une économie agricole productive, compétitive et durable. Car la situation que vit actuellement le marché européen des P.P.P et en particulier le marché français est la résultante d'une réglementation privilégiant la valeur documentaire des dossiers d'homologation au détriment de la qualité intrinsèque des produits de référence. Du coup le marché phytosanitaire français se caractérise par une dépense moyenne en produits dans les exploitations de grandes cultures de 120 Dollars. U.S/ha ; soit dix fois plus qu'aux Etats-Unis.



C'est qu'au nom du concept de durabilité qui a tendance à retenir la responsabilité exclusive de l'agriculteur dès lors qu'il s'agit d'admettre les effets pernicioeux de la phytopharmacie. Il serait absurde de prétendre qu'une stratégie concernant l'utilisation des pesticides ne dépendrait pas des conditions dans lesquelles les agriculteurs les utilisent.

Néanmoins la mise en œuvre de

moyens spécifiques à l'utilisation durable de ces produits dépend d'abord de la volonté agissante de l'industrie agrochimique. Ils restent malgré tout, des produits conçus dans des laboratoires de recherche et fabriqués dans des usines industrielles et pas dans des exploitations agricoles.

Pour cela les multinationales devraient se démarquer de certaines pratiques marketing et commerciales qui ne ser-

vent que leur image de marque tout en endossant tout risque d'utilisation des pesticides à l'agriculteur.

En fait, derrière cette attitude qui fait souvent appel à de gros budgets publicitaires (représentant parfois jusqu'à 15% du chiffre d'affaires contre 10% réservés à la recherche-développement) vantant en gros caractères l'efficacité, l'innocuité et la non-toxicité des produits mais ne faisant part que sommairement et en caractères frisant l'illisible des risques et dangers liés à leur utilisation.

Comment peut-on responsabiliser l'utilisateur final qui est l'agriculteur du moment qu'il demeure mal informé de la composition d'un produit et de tous les dangers liés à son utilisation ?

« L'idéal est de définir une stratégie de développement durable avec pour objectif d'inscrire l'agriculture dans une véritable démarche de progrès par la rectification interne à chaque intervenant des facteurs qui en ont jusqu'à présent entravé la réalisation. » relève M. Daniel Roques.

Seule une agriculture compétitive et durable peut nourrir l'essentiel de la population dans des conditions de coûts abordables et de qualité acceptable. D'ailleurs, précise le président d'Audace « Si 320 000 tonnes de substances actives sont utilisées chaque année dans l'Union Européenne, plus de 600 000 tonnes d'adjuvants, coformulants et autres composants des P.P.P sont égale-



PROTECO

Aujourd'hui **PROTECO**

œuvre pour la mise à la disposition des agriculteurs
les solutions agrochimiques de **Demain...**

Insecticides :

Insecticides :

TERAK 25 EC	(250 g/l de Cypermethrine)
PERMASECT 25 EC	(250 g/l de Permethrine)
AFRISECT 10 EC	(100 g/l de Cypermethrine)
DENKAVEPON M 50	(500 g/l de Dichlorvos DDVP)

Fongicides :

EMTHANE M 45	(80% de Mancozèbe)
BORDEAUX CAFARO	(80% de Sulfate de Cuivre)
REDESUL.M	(80% de Souffre mouillable WDG)
REDESUL	98,5% pour poudrage

Herbicides :

MENJEL 24 EC	(240 g/l de 2,4 D ester butyl glycol)
HERBOXONE COMBI	(250 g/l 2,4 D + 250 g/l MCPA)

Raticides Agricoles :

VERTOX	(0,005% de Brodifacoum)
--------	-------------------------

Engrais foliaires et biostimulants :

FERTEX	(6% de fer chélaté EDDHA WDG)
HYDROTEX	(20% d'N + 20% de P ₂ O ₅ + 20% de K ₂ O)
PROBOR 15	(150 g/l de Bore)
PROHUMUS 16	(9% acides humiques + 7% acides fulviques)
PROAMIN 10	(10% acides aminés)
EQUILIBRIS	(Correcteur de pH des bouillies de pulvérisation)
PROMAX Plus	(Biostimulant et activateur de croissance)
PROBOX Plus	(Biostimulant et conservateur des fruits et légumes)
ALGON 50	(Biostimulant à base de 50% d'algues)

Harmony Between Supplier and User

composants des P.P.P. sont également utilisés ».

La solution ne réside point dans la disparition de matières actives, qui ont fait leur preuve, parce qu'elles ne présentent plus d'intérêt économique majeur pour les multinationales mais au contraire il faut les maintenir sous forme de génériques afin de sauvegarder la diversité des cultures seule garante de la durabilité de l'écosystème et du maintien de l'équilibre économique.

Actuellement on estime à plus de 300 le nombre de matières actives qui ne seraient pas ré-homologuées dans les pays de l'U.E bien qu'elles ne posent aucun problème de toxicité ou d'écotoxicité mais demeurent indispensables pour l'agriculture des pays en développement notamment pour ce qui est du rapport qualité/prix qu'elles présentent. Rapport qui pourrait substantiellement s'améliorer une fois ces substances ré-homologuées en génériques.

Pourquoi s'en priver du moment que leur efficacité et leur innocuité ont été prouvées ? Sans perdre de vue l'aspect coût qui est de nature à encourager les agriculteurs à mieux protéger leurs cultures et donc à améliorer davantage leurs rendements et la qualité de leurs produits. Les responsables officiels devant cette situation devraient faire preuve de plus de diligence en matière d'homologation des produits génériques ?

(1) Association Nationale des Entreprises Marocaines d'Importation de Formulation et de Distribution de Produits Phytosanitaires

(2) Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes.